



DECISION N°.....000215...../ONIES/2025 du.....10 SEPT 2025

portant attribution de la Lettre Commande pour la sélection d'une compagnie d'assurance devant assurer la couverture sanitaire du personnel de l'ONIES, passée après Appel d'Offres National Ouvert N°09/AONO/ONIES/CIPM/2025 du 07 Juillet 2025

L'Administrateur,

- Vu** le Décret N°2022/384 du 17 août 2022 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office National des Infrastructures et des Equipements Sportifs ;
- Vu** le décret N° 2023/073 du 06 Février 2023 portant nomination de l'Administrateur de l'Office National des Infrastructures et Equipements Sportifs ;
- Vu** le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°09/AONO/ONIES/CIPM/2025 du 07 Juillet 2025 pour la sélection d'une compagnie d'assurance devant assurer la couverture sanitaire du personnel de l'ONIES ;
- Vu** la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés en date du 03 Septembre 2025.

DECIDE :

Article 1^{er} : La Compagnie AFG ASSURANCE ATLANTIC Group, BP : 3073 Douala Tél : 243 89 88 54 est attributaire de la lettre commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°09/AONO/ONIES/CIPM/2025 du 07 Juillet 2025 pour la sélection d'une compagnie d'assurance devant assurer la couverture sanitaire du personnel de l'ONIES pour un montant de douze millions quatre cent quatre-vingt-six mille soixante-onze (12 486 071) francs CFA TTC et un délai d'exécution de dix (10) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Yaoundé, le 10 SEPT 2025

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Archives/Chrono



Le Maître d'Ouvrage

François Félix EWANE